

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION AD HOC

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

HUITIEME LEGISLATURE

**LES REMOUS SOCIAUX LIES A L'EDUCATION ET AU
COÛT DE LA VIE**

RAPPORT

Présenté

*AU NOM DU **C**ONSEIL **É**CONOMIQUE ET **S**OCCIAL
PAR MONSIEUR LE PROFESSEUR **KOBY ASSA THÉOPHILE**
RAPPORTEUR AD HOC*

Adopté, le 10 Juin 1999

(Question dont le Conseil Economique et Social s'est saisi conformément à l'article 26 du Règlement Intérieur)

INTRODUCTION

Suite aux remous sociaux de la fin du deuxième trimestre 1999 dont une des causes est le décalage entre le pouvoir d'achat et les prix des denrées et services de première nécessité, le Conseil Economique et Social s'est réuni en assemblée plénière le 26 Mai 1999, et constatant la tournure politique prise par ces remous sociaux, faits de violence et de pillage de biens, a décidé de manifester au Chef de l'Etat, son soutien pour les mesures d'urgence engagées avec courage et fermeté pour établir la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire. Cependant, le Conseil Economique et Social a estimé urgent de faire des suggestions au Gouvernement après une analyse approfondie et sans détours de la situation. Ainsi, une commission ad hoc, deux sous-commissions ont été créées, l'une sur << l'Education >> et l'autre sur le <<Coût de la vie >>. Ces sous commissions se sont réunies les 31 Mai, 1er, 2, 3 et 4 Juin 1999.

En effet, depuis la fin du premier trimestre, le climat social en Côte d'Ivoire est marqué par des remous. **La crise de l'Education et le décalage entre le pouvoir d'achat et les prix des denrées et services de première nécessité sont au centre de ces remous.**

Le climat de paix auquel les Ivoiriens sont viscéralement attachés depuis l'indépendance de notre pays interpelle tous les partenaires sociaux en raison du caractère violent de certaines manifestations liées à ces remous.

Nous avons l'honneur de porter à votre appréciation les conclusions de nos travaux dans l'ordre suivant :

- I - LES REMOUS LIES A L'EDUCATION
- II - LES REMOUS LIES AU COÛT DE LA VIE

I - LES REMOUS LIES A L'EDUCATION

Notre analyse est organisée autour des trois points suivants :

- l'historique et les données du problème ;
- le diagnostic de la situation de l'Ecole ;
- les propositions.

I.1. HISTORIQUE ET DONNEES DU PROBLEME

La crise de l'Education et ses corollaires sont en première ligne des remous sociaux en Côte d'Ivoire depuis le retour au multipartisme en 1990. Les Conseillers Economiques et Sociaux ont relevé que **de nombreuses tentatives ont été faites par le gouvernement et les responsables des structures chargées de la formation pour trouver des solutions qui n'ont, malheureusement, pas été couronnées de succès jusqu'à ce jour.**

Sous le régime de feu le Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY, une concertation nationale sur l'Ecole avait été initiée en septembre 1993 et s'est achevée en mars 1994. Le Président Henri KONAN BEDIE, qui a poursuivi la gestion de cette première concertation de l'ère du multipartisme, l'a approfondie avec un forum sur la réforme de l'Education en janvier 1996. Dans la même foulée, une seconde et très large concertation sur l'enseignement supérieur présidée par le chef de l'Etat lui-même a rassemblé les partenaires sociaux de l'école à l'Hôtel Ivoire au début du mois d'octobre 1997. Le Conseil Economique et Social a apporté sa contribution à la recherche de solutions à la crise de l'enseignement supérieur. Une table ronde des bailleurs de fonds s'est également penchée sur les aspects financiers de l'Education en 1998 à Yamoussoukro.

La résurgence de la crise dont l'épicentre est localisé à l'Université a suscité, au mois d'avril 1999, un appel de plus du Président de la République à une nouvelle concertation nationale élargie sur la question scolaire. La rencontre entre la FESCI et les ministres en charge de la formation, à la mi-mai, se situait dans cet esprit et dans la logique de la quête d'une solution apaisante aux remous suscités par la crise de l'Ecole. Les Conseillers Economiques et Sociaux sont au fait de toutes les autres tentatives de solutions recherchées par le dialogue entre les ministres, les Institutions de formation et les étudiants, notamment les Universités de Cocody, d'Abobo et de Bouaké.

La dimension la plus troublante de la crise scolaire et universitaire reste cependant le climat de violence qui l'entoure. **Elle a donné lieu à l'élimination physique d'étudiants et de civils par des étudiants, sans compter les dommages corporels liés aux affrontements d'étudiants de tendances opposées, ou à la suite de descentes musclées des forces de l'ordre sur les campus, ou dans les résidences universitaires. L'escalade de la violence s'est également manifestée par des agressions physiques dirigées par des étudiants contre leurs maîtres.** Ces dérapages placent l'Ecole ivoirienne en général, et l'université en particulier, dans une position d'autant plus inconfortable que les grèves successives et leurs corollaires de revendications pas toujours satisfaites, annihilent les efforts de rattrapage du cursus scolaire entrepris par les formateurs.

Fragilisée à l'extrême par l'auto-flagellation des étudiants et par le cycle infernal de grèves dont on ne perçoit pas la trêve, l'Ecole ivoirienne en général, et l'université en particulier, tendent dangereusement à sombrer dans la médiocrité, en annulant, parallèlement, les acquis récents de la reprise économique et les efforts de réhabilitation des infrastructures de formation avec la destruction massive de biens publics et privés.

Trois observations majeures émergent de cet aperçu sur la crise de l'Ecole :

- **la première met en exergue le souci et les efforts incontestables des gouvernants et des institutions à trouver des solutions à la crise par la voie du dialogue ;**
- **la seconde souligne la quasi-impuissance des concertations et des efforts entrepris pour juguler la crise de l'Ecole ;**
- **la dernière concerne les relations entre le pouvoir, les institutions et les élèves et étudiants le plus souvent non encadrées par le droit.**

Ces observations appellent les interrogations ci-après :

- Comment arrêter le processus de dégradation du système de formation ?
- Comment apaiser les esprits, restaurer l'autorité des formateurs et des institutions et la confiance réciproque entre enseignants et enseignés ?
- **Comment redorer, en dernière analyse, le blason de l'Ecole ivoirienne en général, et de l'université en particulier, dans un contexte international de plus en plus compétitif, contraignant et incertain avec la mondialisation et la globalisation ?**

Les Conseillers Economiques et Sociaux proposent des esquisses de solutions après un diagnostic de la situation.

I.2. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE L'ECOLE

L'Ecole ivoirienne est une institution de la société ivoirienne. Partant, aucune analyse sérieuse et pertinente de la situation qui prévaut à l'Ecole ne peut, occulter celle de la société globale qui en dévient un préalable.

I.2.1. LE MALAISE DE LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE

La société ivoirienne en 1999 vit dans une sorte de malaise plus ou moins diffus, symptôme réel de plusieurs maux. Les Conseillers Economiques et Sociaux en ont retenu quelques uns des plus courants :

- perte de repère moral et de l'éthique ;
- la crise de confiance entre les citoyens et dans les institutions (justice, sécurité, etc...) ;
- impunité généralisée ;
- absence d'autorité à tous les niveaux ;
- démission des parents et la jeunesse livrée à elle-même ;

- développement de l'affairisme et de la corruption ;
- développement de l'insécurité ;
- importance grandissante des flux migratoires ;
- non-application des décisions prises ;
- absence de suivi-évaluation des concertations sur les problèmes de société, comme ceux de l'éducation ;
- apparition de signes avant-coureurs de crise économique : difficultés des finances publiques, difficultés des ménages, etc... ;
- persistance du chômage et surtout celui des jeunes diplômés.

C'est dans cette société en crise qu'évolue notre système éducatif qui développe lui-même ses propres dysfonctionnements et contradictions.

I.2.2. LA CRISE DE L'ECOLE

L'Ecole ivoirienne est passée du statut d'une institution assistée à celui d'institution ouverte et exposée. Ainsi, jusqu'en 1990, tous les élèves et étudiants étaient "choyés" ; les diplômés trouvaient à s'embaucher, plus facilement dans le système productif du secteur public et du secteur privé.

A partir de 1990, avec le processus de désengagement de l'Etat et l'émergence du contexte politique multipartisan, on assiste à des crises répétées sur fond de problèmes à la fois académiques, sociaux et politiques.

Les Conseillers Economiques et Sociaux retiennent pour les besoins de l'analyse, ces quelques éléments :

- la poussée démographique avec ses conséquences sur l'explosion des effectifs scolaires et universitaires ;
- la réduction du nombre d'enseignants à cause de la dévalorisation de la fonction enseignante dans le corps social, et des conditions de travail et de rémunération de moins en moins attrayantes ;
- l'absence d'autorité des maîtres ;
- la démission des parents d'élèves ;
- l'insuffisance des moyens didactiques et techniques : locaux, bibliothèques, laboratoires, supports pédagogiques, équipements sportifs et de loisirs, etc...
- le développement de la violence et de l'indiscipline à l'Ecole ;
- l'Ecole, devenue un terrain politique pour les partis politiques ;
- l'Université est mal gérée et source de gaspillages ;
- le système de contrôle et d'évaluation ne permettant pas de faire sortir de nombreux étudiants en situation d'échecs patents ;
- l'insuffisance des cités universitaires et des bourses d'études, etc...

Depuis 1991, il n'y a jamais eu d'année universitaire normale. Les diplômes délivrés, par nos universités sont de plus en plus dévalorisés à l'étranger.

Au vu des rapports et des procès verbaux des différentes rencontres entre les Ministres en charge de l'Education et les représentants de la FESCI, on note que des accords sont intervenus sur l'essentiel des revendications à caractère social et académique. Nous sommes donc portés à croire que les manifestations de la FESCI sont d'essence politique.

Les propositions des Conseillers Economiques et Sociaux, sans se focaliser sur cet aspect des choses, ne les perdent cependant pas de vue.

I.3. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Les propositions sont traitées en deux parties :

- le réarmement moral de la société ;
- l'Ecole ivoirienne pour le XXIe siècle.

I.3.1. LE RÉARMEMENT MORAL DE LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE

Comme tous les organismes vivants, les sociétés et les civilisations humaines meurent sans sursaut moral. Les propositions des Conseillers Economiques et Sociaux ont, pour ambition, de faire prendre conscience à tous, et d'enrayer au plus vite certaines dérives porteuses de destruction.

Ainsi, le Conseil Economique et Social propose :

- l'institution de journées nationales de dialogue social au-delà des clivages politiques partisans, pour discuter de tous les problèmes de société ;
- la création d'un forum national de la jeunesse pour mieux cerner les préoccupations de toutes les catégories de jeunes, et anticiper les solutions. Le forum pourrait déboucher sur une charte nationale de la jeunesse fondée sur un système de valeurs partagées par tous ;
- la poursuite du dialogue avec tous les partenaires sociaux de l'Ecole, le dialogue étant une valeur politique cardinale en Côte d'Ivoire ;
-
- **la pratique d'une politique de communication plus efficace entre gouvernants et gouvernés ;**
-
-
-

-
- l'exercice systématique d'une politique de suivi-évaluation de toutes les décisions et de tous les projets conçus et mis en oeuvre par le Gouvernement et ses démembrements ;
- la réinstauration du service civique et du service militaire pour tous les jeunes.

I.3.2. L'ÉCOLE IVOIRIENNE DU XXI^E SIÈCLE

Après tous les débats nombreux et réguliers sur la crise de notre système éducatif, il est temps, en cette fin du XX^e siècle, que des propositions hardies permettent à notre pays et à notre jeunesse de ne pas rater le train du progrès pour le siècle naissant.

Aussi, le Conseil Economique et Social suggère-t-il :

A Court Terme :

- que la fermeture des cités universitaires ne soit que temporaire, le temps d'élaborer et d'appliquer des critères d'admission plus rigoureux ;
-
- que les organisations syndicales d'élèves et d'étudiants se limitent à leur unité de formation ou établissement scolaire ;
-
- que les activités syndicales soient suspendues pendant les périodes d'examen à l'université et à l'école ;
- que la justice suive son cours pour les étudiants incarcérés et que le pouvoir en aucun cas ne donne l'impression que l'impunité est devenue une règle de gouvernement ;
- que les facultés restent ouvertes et que les étudiants qui veulent suivre les cours soient protégés ;
- que les autorités académiques, au **cas par cas** , décident là où il est impossible de valider une durée normale de formation, de l'année blanche et ou de la fermeture.

A Moyen terme :

- que soit créé un Observatoire de l'Ecole pour suivre l'application des décisions prises, afin de mieux cerner les problèmes et anticiper les solutions ;
-
- que soit promue la culture démocratique, singulièrement en milieu étudiantin ;
-
- que soit privilégiée l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour accroître les capacités et la qualité de la formation ;
-
- que soit utilisée, par l'Etat et le secteur privé, en priorité, l'expertise nationale disponible dans les Universités et les Grandes Ecoles nationales ;
-
- que soit renforcée la décentralisation avec la création d'Universités de taille gérable ;
-
- que soient privilégiés, dans la répartition des moyens mis à la disposition de l'Ecole, ceux consacrés à la pédagogie ;
-
- que l'Etat facilite la création d'Universités privées dans un esprit d'émulation ;
-
- qu'une plus grande autonomie financière, économique et d'action soit accordée aux Universités pour les doter de moyens capables d'assurer leur image de marque et leur fonction dans la société.
-

Au terme de ces échanges, le Conseil Economique et Social note que les problèmes qui se posent à notre système éducatif ne sont pas nouveaux, ils reviennent à chaque concertation. **Aussi, est-il important de mettre l'accent sur le suivi-évaluation des solutions adoptées en concertation avec tous les partenaires, pour permettre à l'Ecole de progresser et à notre jeunesse d'entrer de plain-pied dans le XXIe siècle.**

Alors qu'on note une nette embellie des principaux indicateurs économiques depuis 1994, certaines revendications ou tentatives de manifestations de quelques catégories socio-professionnelles, à la veille des importantes échéances électorales de l'an 2000, cachent mal les motivations profondes de leurs auteurs.

La croissance économique reste encore fragile, tandis que ses fruits ne peuvent être partagés comme souhaité tant que l'économie reste sous ajustements structurels avec une ponction importante pour le paiement des services de la dette extérieure.

Les remous liés au coût de la vie doivent être analysés au regard des mêmes contraintes

II - LES REMOUS LIÉS AU COÛT DE LA VIE

Le développement est axé sur les trois points suivants :

- la situation actuelle ;
- les conséquences ;
- les propositions.

II.1. SITUATION ACTUELLE

Les Conseillers Economiques et Sociaux ont pu relever, d'une façon générale, une anarchie dans la pratique des prix des denrées et services de première nécessité sur l'ensemble du territoire. Cette situation est illustrée par des variations de prix d'un quartier à un autre, d'un magasin à un autre pour les mêmes produits. De même, l'augmentation récente du prix des vignettes d'automobile, et des produits pétroliers, a entraîné une répercussion sur le coût du transport des passagers et des marchandises. Si globalement les indices des prix fournis au Gouvernement ne reflètent pas avec évidence ces fluctuations, il n'en demeure pas moins que les consommateurs restent perplexes et effarouchés face à de telles distorsions.

II.1.1. DES MONOPOLES, DES ENTENTES ILLICITES ET DES ABUS DE POSITIONS DOMINANTES

Malgré l'existence de la Commission Nationale de la Concurrence, il a été constaté que la distribution des produits alimentaires dans le commerce relève souvent d'un même groupe de distribution. C'est le cas des grandes surfaces et des importateurs de riz et autres céréales (farine). C'est également le cas des sociétés de production ou de distribution des produits énergétiques (carburants, électricité, gaz) et autres services tels que l'eau et le téléphone. Très souvent les entreprises ayant la concession du service public, imposent des pénalités de retard de 10 %, ce qui représente un taux annuel variant entre 60 % et 120 %, soit quatre fois le taux d'usure (le taux le plus élevé).

Les banques et établissements financiers, quant à eux, ne sont pas en reste : d'une part le taux de crédit particulièrement élevé (taux de référence de la BCEAO + 6, auquel viennent s'ajouter les taxes et autres commissions) rendent l'accès au crédit cher et difficile ; d'autre part, les relevés des arrêts de comptes bancaires comportent une kyrielle de prélèvements dont la compréhension est totalement inaccessible au néophyte.

II.1.2. DES BIENS ET SERVICES INDIVIDUELS NON ALIMENTAIRES

Les Conseillers Economiques et Sociaux remarquent qu'en ce qui concerne le logement, il n'y a pas de politique cohérente des loyers, qui sont laissés au bon vouloir des propriétaires. Certains réclament des sommes allant jusqu'à douze mois de loyers, ceux-ci étant, par ailleurs, sans commune mesure avec l'état des logements proposés.

Cette anarchie prévaut également dans les sociétés de promotion immobilière qui n'obéissent pas à la stricte application de la réglementation. Le coût encore élevé de l'électricité, de l'eau et du téléphone dont la compréhension de la tarification relève d'un véritable exercice d'algèbre, constitue une des raisons essentielles des mécontentements. A tout cela s'ajoutent les différents prélèvements indirects sur les factures d'électricité et d'eau (redevance RTI, taxes d'assainissement, diverses autres taxes) dont les ménages ne trouvent pas de justifications acceptables dans leurs affectations.

II.1.3 - DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

Le dysfonctionnement de certains services administratifs centralisés à caractère commercial tels que les guichets uniques, sont à la base de mécanismes frauduleux institués de fait qui grèvent le coût normal des prestations.

Le coût élevé des vignettes d'automobile en constante augmentation, les taxes douanières trop élevées, les impôts et taxes sur les produits pétroliers, sont autant de facteurs qui participent à la cherté de la vie et à la réduction du pouvoir d'achat des ménages.

II.1.4 - DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Si nous pouvons noter avec satisfaction la naissance de nombreuses associations de défense de consommateurs, il n'en demeure pas moins, que leur inorganisation constitue un sérieux handicap dans l'accomplissement de leurs missions. Il convient d'observer à cet égard l'insuffisance de textes législatifs et réglementaires.

II.1.5 - DES PRODUCTEURS AGRICOLES

L'inorganisation de ce secteur, en matière de collecte et d'acheminement des produits du cru vers les grands centres de consommation, le manque de moyens et ou l'absence d'une technologie de conservation participent à la raréfaction des produits, en particulier en certaines périodes de l'année.

II.2. LES CONSEQUENCES

Il ressort de ces constats de nombreuses conséquences à la base de la situation des troubles sociaux actuels : descentes des femmes dans la rue à Yopougon, par exemple. Les Programmes d'Ajustements Structurels (PAS) qui ont entraîné dans leurs conditionalités une libéralisation totale des prix de biens et services sont, dans certains de leurs aspects, largement responsables des situations qui prévalent au plan économique et social.

II.2.1. LE PANIER DE LA MÉNAGÈRE

D'une façon générale les revenus des ménages stagnent depuis près de dix ans, tant dans la Fonction Publique que dans le secteur privé, ce qui nous amène à constater un pouvoir d'achat relativement faible.

Les différents produits qui permettent l'évaluation du panier de la ménagère peuvent être résumés comme suit :

- condiments et vivriers :

igname, banane, manioc, riz, attiéké,
tomate, gombo, piment, aubergine, oignon, arachide ;

- poissons et viandes :

tilapia, mérrou, thon (garba) ;
poulet, boeuf, mouton ;
escargots, crabes ;

- huile de palme, huile d'arachide, cubes ou liquides d'assaisonnement ;
- lait, sucre, pain, yaourt, margarine, etc...

Partant, le panier de la ménagère pour un foyer (5 personnes) à revenu moyen, est estimé à 3 000 francs par jour pour les deux principaux repas. A cela, il faut ajouter le coût moyen du transport au marché le plus proche, soit 250 francs, ce qui équivaut à un total de 3 250 francs, comme base de subsistance quotidienne. Le total mensuel consacré aux biens de consommation alimentaire est de 97 500 francs, soit plus de deux fois le montant du salaire minimum garanti (SMIG).

On comprend alors, que si l'on y ajoute les coûts des biens de consommation individuels non alimentaires (eau, électricité, loyer, transport) et ceux des biens et services collectifs (santé et éducation), la charge financière devient insupportable. Cette situation explique l'endettement chronique et la parasitisme social à laquelle s'identifient les actes de fraudes et de corruption.

II.2.2. LES AUTRES CONSÉQUENCES

Les situations monopolistiques dénoncées ci-avant ne permettent pas de favoriser une réelle concurrence au bénéfice des consommateurs ; ce qui provoque une certaine résignation à laquelle même les associations ne sont pas capables d'apporter des solutions. Des situations tout autant inacceptables résultent des contrats d'adhésion rédigés au détriment des usagers sur des bases sans fondement légal. Les cautions non remboursables encaissées par les compagnies d'électricité, de téléphone et d'eau ne sont pas productrices d'intérêts. Cependant, tout en suspendant la fourniture de leurs services, ces compagnies grèvent les factures des pénalités qui, très souvent, ne sont pas le fait des usagers.

Face à la flambée des prix, des loyers, les Ivoiriens, dans de nombreux cas, se sentent frustrés par les offres faites par les étrangers dont le pouvoir d'achat est généralement au-dessus du leur. Il s'ensuit une grogne sourde qui mérite d'être considérée avec une attention particulière.

II.3. LES PROPOSITIONS

Il ressort de ces différents constats et de leurs conséquences que des décisions urgentes devraient être prises pour contrecarrer les dérapages observés, ou à tout le moins, en réduire fortement les effets pervers.

Nonobstant la libéralisation des prix découlant du choix du régime économique de la Côte d'Ivoire, et face aux enjeux de la mondialisation et des accords multilatéraux résultant des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Administration ivoirienne devrait prévoir des limites acceptables pour préserver ses acquis économiques et une paix sociale durable.

Le Conseil Economique et Social salue la loi du 27 décembre 1991 sur la concurrence ainsi que la création de la Commission Nationale de la Concurrence. Celle-ci devrait être renforcée dans un souci d'indépendance et d'efficacité. Ses avis devraient faire désormais autorité.

Le Conseil Economique et Social propose pour ce faire, de prendre entre autres les mesures suivantes :

II.3.1. LA CHARTE DES CONSOMMATEURS

Pour rassurer la population qui a des inquiétudes légitimes sur la réduction de son pouvoir d'achat, le Gouvernement doit adopter des mesures visant à réaffirmer sa volonté de protéger le consommateur malgré cette nouvelle donne économique.

L'adoption d'une charte des consommateurs définissant, autant que possible, les droits fondamentaux des consommateurs et les règles régissant les rapports, d'une part, entre ces derniers et l'Administration, ainsi que les producteurs et distributeurs, d'autre part.

A cet effet, il faut envisager de renforcer l'arsenal juridique et la mise à jour des textes législatifs actuellement en vigueur, notamment :

- la loi du 1er août 1905 sur l'origine, la marque, la qualité et la composition des marchandises ;
- la loi du 26 juin 1963 sur la répression des fraudes et les instruments de mesures ;
- la loi du 28 juillet 1978 sur la répression des infractions à la législation économique.

A ces textes devraient également s'ajouter une législation spécifique sur les conditions de mise sur le marché des produits qui présenteraient dans les conditions normales d'utilisation, un danger pour la sécurité du consommateur. Les notions de risques inhérents à l'utilisation ainsi que l'aptitude à l'emploi devraient y être affirmées :

- une loi portant agrément des associations des consommateurs ainsi que les conditions requises pour ester devant les juridictions en se portant partie civile, notamment dans le cadre des recours contre les abus, les fraudes et la réparation des torts (cf. loi française n° 93-949 du 26 Juillet 1993) ;

- une loi sur le droit à l'information et à la protection du consommateur, notamment en matière financière (contrats d'adhésion, crédit à la consommation, loteries, modification de la définition du taux d'intérêt légal, cf. loi française du 23 Juin 1989).

II.3.2. LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

- Doter la nouvelle Direction de la Consommation de moyens adéquats pour suivre, avec plus de rigueur, les indices et l'évolution des prix, afin de fournir des données statistiques plus complètes et de prévenir tout dérapage.

- Instituer d'une Délégation Interministérielle de la Consommation, regroupant les Départements du Commerce, de l'Industrie, des Finances, du Logement, des Transports, de l'Information et du Plan, chargée de connaître toutes les questions relevant de la Consommation.

II.3.3. LES STRUCTURES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Entre autres structures de la société civile :

Un Conseil National de la Consommation

Le Conseil National de la Consommation, organe paritaire et consultatif, placé sous la tutelle du Premier Ministre et regroupant les Pouvoirs Publics, les Représentants des Collectivités Locales, les Associations de Consommateurs, les Représentants des Chambres Consulaires, les Organisations professionnelles, les Producteurs Agricoles, les Distributeurs, les Transporteurs et des Représentants des Ménages, peut avoir des Délégations Départementales. Le Conseil National de la Consommation aura pour mission essentielle d'être une Chambre de Concertation élargie des partenaires sociaux, sur les questions relevant de la consommation.

Une promotion des Associations de consommateurs spécialisés dans tous les domaines de la vie économique, afin de leur permettre de mieux appréhender les réalités qui se présentent dans chaque secteur :

- défense des locataires ;
- défense des usagers du téléphone ;
- défense des usagers de l'Eau et de l'Electricité ;
- défense des usagers des services bancaires et financiers ;
- défense des usagers des transports en commun ;
- défense du panier de la ménagère ;

- défense des prix des médicaments et de la pharmacovigilance ;
- défense et contrôle scientifique des produits alimentaires importés et de fabrication locale (viande, lait, aliments pour l'élevage de poulet, etc...)
- L'éducation et la formation à grande échelle, des populations rurales, notamment les femmes et les jeunes en vue de mettre sur le marché national et international des produits de contre-saison.

Les conséquences ambiguës et inattendues des programmes d'ajustements structurels, liées à celle d'une mondialisation trop en avance sur nos sociétés encore balbutiantes à la recherche d'un équilibre entre la démocratie, le bien-être social et les exigences d'un capitalisme intégral, ont exacerbé les pertinences des politiques nationales de développement. Il importe, et cela est une question de stabilité et de survie, de prendre la juste mesure des actions les plus appropriées, sur une **base de préférences nationales codifiées**. Le protectionnisme économique n'a pas disparu, contrairement aux théories sans cesse ressassées.

Les productions agricoles des pays du Nord continuent de bénéficier de subventions et de traitements préférentiels au détriment de la concurrence internationale tant prônée. L'accord multilatéral sur les investissements (AMI) vient à son tour renforcer l'emprise des conglomérats et des multinationales sur les économies nationales. La marge de manoeuvre reste infime pour les gouvernants ; aussi le Conseil Economique et Social, conscient de tous ces enjeux, recommande-t-il au Gouvernement une extrême vigilance dans ses choix et ses engagements.

Le Conseil Economique et Social félicite et encourage le Gouvernement à poursuivre sa politique hardie de lutte contre la pauvreté.

CONCLUSION

Le triste bilan de la turbulence de l'école ivoirienne depuis bientôt dix ans, dans un secteur de la vie de la nation qui absorbe plus de 40% des ressources publiques, et les conséquences imprévisibles du renchérissement du coût de la vie, fondent la présente saisine. Ils constituent de réels motifs d'inquiétude par les incertitudes qu'ils laissent planer sur le futur immédiat de la Côte d'Ivoire à la veille de consultations électorales décisives pour l'entrée de notre pays dans le troisième millénaire.

Face aux enjeux et incertitudes du futur, la Côte d'Ivoire a toujours su faire preuve depuis son indépendance, de capacités d'anticipation dans ses choix fondateurs en matière de développement économique et social. Aussi, ne saurait-elle se cantonner, avec une crise de société qui entre dans l'ordre normal des choses sur la voie de la modernisation d'un jeune Etat, dans une attitude de pompier. Les brasiers que couvent la crise actuelle de l'Ecole et l'évolution vertigineuse du Coût de la vie ont mis sous d'autres cieux, des Etats en péril. Fidèle à sa tradition, la Côte d'Ivoire saura éviter l'embrasement.

Le contexte socio-politique actuel et les enjeux électoraux du futur immédiat appellent, en conséquence, la vigilance stratégique des Ivoiriens, un sursaut national et leur sens habituel de la mesure et de la modération pour rechercher, par le dialogue social, des solutions pacifiques et durables aux turbulences actuelles qui ne sauraient persister plus longtemps dans un état endémique. Il est encore temps d'anticiper pour gérer les crises auxquelles nous sommes confrontés, et nous en avons les ressources intellectuelles et morales. Telle est la conviction profonde des Conseillers Economiques et Sociaux.

Dans cet esprit, **cette saisine est un appel des Conseillers Economiques et sociaux à tous les partenaires de l'éducation à travers Son Excellence Monsieur le Président de la République, garant de notre unité; à la société civile, aux partis politiques, aux syndicats, aux autorités religieuses, aux formateurs, aux élèves et aux étudiants pour un dialogue social ultime sur la base d'une problématique renouvelée de la communication.** Car il paraît encore possible de transcender les positions rigides et les idéologies des groupes d'intérêt qui empêchent de coller aux aspirations les plus pressantes de l'Ivoirien moyen. Celles-ci riment avec le culte de la paix par le dialogue, la liberté, la quête du bien-être et une solide formation de la jeunesse.

C'est pourquoi cette saisine, comme d'habitude est fléchée par l'exigence républicaine de neutralité et d'impartialité, pour que notre Institution continue de mériter la confiance du pouvoir, des contre-pouvoirs et de la société civile.

Les Conseillers Economiques et Sociaux sont persuadés que ce dialogue ultime entre toutes les forces sociales autour du Président de la République débouchera sur un consensus minimum et un ensemble de mesures concrètes salvatrices pour le long terme, fondées sur la justice et le droit, capables de s'imposer à tous et de juguler, par leur force morale et leur pertinence, la crise de l'Ecole et celle liée au coût de la vie au profit des Ivoiriens les plus défavorisés et de la jeunesse, espoir de la nation.